

**Proposition d'ajustement du tableau des
emplois du Département du Bas-Rhin**

Rapport n° CD/2017/058

Service Chef de file :

A420 - Service Emploi

Service(s) associé(s) :

A4 – Direction des ressources humaines

Résumé :

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins du Département du Bas-Rhin en matière d'emplois et de compétences et d'anticiper les évolutions à venir de la collectivité, il est proposé au Conseil Départemental de procéder à l'ajustement du tableau des emplois.

Malgré les mesures nationales induisant des hausses successives du budget Ressources Humaines (augmentation des taux de cotisations, protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, ...), l'effort conséquent de maîtrise de la masse salariale consenti par le Département du Bas-Rhin a permis de contenir l'impact de ces évolutions et de redéployer les postes vers des fonctions opérationnelles.

L'accroissement des situations de vulnérabilité et de précarité nécessite en effet de renforcer le service public de proximité pour consolider les équipes sur le terrain, soumises à l'augmentation de la demande sociale et à la complexification des cas, notamment en matière de lutte contre la grande précarité, de santé, de protection de l'enfance, de prévention de la radicalisation et d'adaptation des territoires au vieillissement de la population.

Il est ainsi proposé au Conseil Départemental de décider des ajustements suivants du tableau des emplois (document joint en annexe 1) :

1.1 Mission d'Action Sociale de Proximité (MASP)

Le Département, au travers des centres médico-sociaux des unités territoriales d'action médico-sociales (UTAMS) assure un maillage de services sociaux de proximité qui permet un accueil inconditionnel des usagers les plus fragiles au plus près de leur lieu de vie.

- Depuis de nombreux mois, une récurrence et une augmentation des absences génèrent une usure accélérée des professionnels de terrain et de l'équipe de remplacement qui intervient pour pallier aux absences des professionnels de santé. Pour maintenir la qualité du service rendu et la qualité de vie au travail, il est proposé de substituer l'équipe de remplacement de la MASP par la **création de 4 postes** : 3 postes d'assistants sociaux de polyvalence (cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs) et 1 poste de secrétaire médico-sociale (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux).
- Compte tenu de l'accroissement de la demande sociale et en complément du renforcement de cette équipe mutualisée, il est proposé la création de 3 postes d'assistants sociaux de polyvalence (cadre d'emploi des ASE), pour consolider les équipes de polyvalence de secteur au sein des UTAMS Nord, Ouest et Sud.

- Pour permettre l'adaptation de l'organisation des UTAMS au défi du vieillissement de la population et plus globalement de la perte d'autonomie, la **création de 2 postes** de conseiller technique autonomie (cadre d'emplois des attachés territoriaux) est proposée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sud et sur le territoire de l'UTAMS nord.
- Compte tenu de l'enjeu de l'accompagnement de proximité des personnes âgées sur le territoire de l'EMS sud, la **création de 2 postes** de secrétaires spécialisées en autonomie sur ce secteur est proposée. Ces postes (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) contribueront à garantir un accueil, une information et un accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leur entourage sur ce territoire.
- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MUTZIG disposait dans ses effectifs d'un poste de travailleur social financé en partie par le Département du Bas-Rhin au titre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

Suite à la mobilité du travailleur social et pour maintenir un accueil social de proximité tout en favorisant un recrutement plus pérenne, la ville de Mutzig propose le remboursement à hauteur de 0,5 ETP d'un poste d'assistant de service social créé par le Département du Bas-Rhin. La **création de ce poste** (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) est ainsi proposée.

L'agent ainsi recruté interviendrait pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MUTZIG (50%) au titre de l'accès aux droits des personnes en situation de précarité et pour le compte du Département du Bas-Rhin (50%) au titre de l'accompagnement social global, comprenant les bénéficiaires du RSA, résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG.

- Pour optimiser la recherche de nouvelles recettes, il est proposé, au sein du Service Administratif et Financier (SAF) de la MASP, la **création d'un poste** de gestionnaire comptable ciblé sur la récupération des recettes (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).
- Dans le cadre de la politique de santé et sécurité au travail pilotée par la Direction des Ressources Humaines, il est proposé la **création d'un poste** de conseiller de prévention intervenant à destination des 3 missions du secteur social (Mission d'Action Sociale de Proximité, Mission Enfance et Famille, Mission Autonomie). Ce poste (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) contribuerait au renforcement de la politique de prévention à destination des agents intervenant dans le secteur social, et ce, par analogie avec l'accompagnement proposé aux autres agents de la collectivité.

1.2 Mission Enfance Famille (MEF)

- Au regard de l'augmentation des situations de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge, de la technicité de cette matière, et afin de préserver l'activité de la cellule relative au traitement des informations préoccupantes (CRIP), dont le Président est directement le garant, la **création d'un poste** de travailleur social pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) est proposée.
- La professionnalisation des assistants familiaux (ASFAMS) ainsi que leur accompagnement constitue une priorité de la collectivité dans un contexte où les situations des enfants confiés se complexifient. Pour mener à bien cette mission, la

création d'un poste de travailleur social pour l'accompagnement professionnel des ASSFAMS (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux) est proposée.

- Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) effectue des actes médicaux pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ouvrant droit à un reversement au Département des recettes générées par cette activité médicale. La **création d'un poste** de gestionnaire des recettes (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) est proposée pour développer cette recherche de recettes au sein du service de la PMI.
- La création de l'observatoire départemental de protection de l'enfance prévue par la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant, permettra de renforcer notamment le recueil, l'examen des données relatives à l'enfance en danger, le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de la politique de protection de l'enfance.

Pour élaborer, alimenter et animer cet observatoire et évaluer la politique enfance famille (Bilan du Schéma Enfance et Famille), la **création d'un poste** de référent est proposée (cadre d'emplois des attachés territoriaux).

1.3 Mission Autonomie (MA)

La loi de modernisation du système de santé (LMSS) du 26 janvier 2016 a introduit la « réponse accompagnée pour tous » (RAPT), brique de compétence supplémentaire pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui doit rendre les décisions de compensations et s'assurer de l'effectivité de celles-ci.

Afin de prendre en charge les évolutions réglementaires de cette RAPT, la **création d'un poste** de secrétaire assistante (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) est proposée.

Dans le cadre de la politique de reclassement professionnel, la **création de 3 postes** est sollicitée au sein de la Mission Autonomie (MA). Ces postes (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) permettraient de pérenniser des agents issus des collèges affectés au sein de cette mission dans le cadre de leur projet de reconversion professionnelle pour raisons de santé. Ils permettraient ainsi de garantir une stabilisation de leur situation et la mise en œuvre de leur reclassement professionnel, tout en répondant au besoin de la Mission Autonomie.

Dans le champ de l'autonomie, le Département est porteur de quatre dispositifs MAIA (méthode d'action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il est ainsi proposé de renforcer la capacité des MAIA à être chef de file sur le territoire en matière d'accompagnement des situations individuelles complexes par la **création de 2 postes** de gestionnaires de cas (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux).

La **création d'un poste** de coordonnateur des MAIA (cadre d'emplois des attachés territoriaux), rattaché à la Maison de l'Autonomie et dont les missions seront de veiller à l'harmonisation des pratiques ainsi qu'à l'articulation, en territoire, entre la politique autonomie du Département et les missions des MAIA est aussi proposée.

1.4 Mission Aménagement Développement Environnement (MADE)

Pour consolider l'attractivité et le modèle économique du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA), il est primordial de renforcer le contrôle et l'accompagnement des équipes de restauration des collèges (prélèvements et analyses en hygiène alimentaire) et la polyvalence en analyse de biocides, de trichines (analyses qui ne peuvent être automatisées) et de contrôle de l'air. Pour mener à bien ces missions génératrices de recettes, la **création d'un poste** d'aide de laboratoire en hygiène alimentaire (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) est proposée.

1.5 Mission Culture et Tourisme (MCT)

Le service éducatif du Château du Haut-Koenigsbourg accueille en moyenne 30 000 enfants dans le cadre de visites théâtralisées « sur mesure » créées en lien avec les enseignants. Cette offre permet de renforcer le rayonnement du Château auprès des jeunes dans le cadre de la politique éducative et de communication du Département. La **création d'un poste** d'animateur culturel (cadre d'emplois des animateurs territoriaux) est proposée. Ce poste, outre le fait qu'il générera une recette supplémentaire potentielle et manquante de plus de 18 200 € permettra aussi de renforcer l'organisation et la qualité de travail du service éducatif et plus largement celles du Château.

1.6 Direction des Ressources Humaines

Le suivi de la situation de santé des agents de la collectivité nécessite d'être consolidé. Il est proposé la **création d'un poste** de secrétaire médico-sociale (cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

1) La création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- *Adjoints administratifs territoriaux : 3*
- *Agents de maîtrise territoriaux : 1*
- *Animateurs territoriaux : 1*
- *Assistants territoriaux socio-éducatifs : 10*
- *Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 1*
- *Attachés territoriaux : 8*
- *Conseillers socio-éducatifs territoriaux : 3*
- *Infirmiers en soins généraux territoriaux : 2*
- *Rédacteurs territoriaux : 4*

- Techniciens territoriaux : 3
- Techniciens paramédicaux territoriaux : 1

2) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 4
- Adjoints techniques territoriaux: 1
- Adjoints territoriaux du patrimoine : 1
- Ingénieurs territoriaux : 1
- Médecins territoriaux : 1

3) De procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Strasbourg, le 10/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY